

Aménagement du secteur des Tilleroyes - Lancement de la concertation préalable au projet de ZAC

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à l'acquisition par la Ville de Besançon des terrains de la SMCI et préalablement à la création de la Zone d'Aménagement Concerté des Tilleroyes, des études vont être lancées.

Ce projet de ZAC aura pour objectif la réalisation d'un programme d'habitat individuel.

Il convient donc, en application du Code de l'Urbanisme, de définir les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC.

En premier lieu, des panneaux seront implantés sur le site. Le public sera ainsi informé et pourra faire connaître ses réactions à la Mairie de Besançon, Service Urbanisme, 2 rue Mégevand.

En fonction des demandes de la population et des associations, une réunion d'information pourra éventuellement être organisée.

Au terme des études préalables, la concertation sera arrêtée et le bilan dressé.

Le Conseil Municipal est invité à accepter les modalités de la concertation préalable au projet de ZAC des Tilleroyes, dans les conditions définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.